



Commission économique pour l'Europe**Soixante-neuvième session**

Genève, 20 et 21 avril 2021

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Débat de haut niveau :**Dialogue de haut niveau****Promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable
des ressources naturelles dans la région de la Commission
économique pour l'Europe : tendances et opportunités****Note du Secrétariat**

Le présent document renferme une description des grandes tendances relatives à l'utilisation des ressources dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et traite du rôle que peut jouer une approche fondée sur l'économie circulaire pour réduire les pressions sur l'environnement, rendre les économies plus résistantes et accroître la compétitivité. Le document traite de la pertinence des instruments normatifs, des orientations générales et des activités de renforcement des capacités pour la promotion d'une économie circulaire et de l'utilisation durable des ressources naturelles dans le contexte des travaux de la CEE.

Plusieurs des aspects mis en lumière sont fondamentaux pour une économie circulaire, notamment la conception et la planification, la gestion des déchets, la traçabilité, la transparence et la production de données fiables, l'innovation et la préservation du capital naturel. Les contributions de la CEE dans ces domaines sont présentées à titre de références.

Enfin, pour alimenter les débats de la soixante-neuvième session de la Commission, le document soulève certaines questions d'importance pour examen lors du dialogue de haut niveau, le but étant de tracer une feuille de route destinée à promouvoir une économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région de la CEE.



I. Une économie plus circulaire pour relever les défis de la durabilité

A. Tendances concernant l'utilisation des ressources

1. **La croissance économique et démographique a stimulé la demande de matières premières dans le monde.** À l'échelle mondiale, l'extraction de matières premières a plus que doublé depuis 1990, et elle pourrait encore doubler d'ici à 2060 si les tendances actuelles persistent. Cet appétit insatiable de ressources a engendré des conséquences multiples pour l'environnement, notamment une pollution de l'air et de l'eau, la mise en danger de la biodiversité et des émissions de gaz à effet de serre qui contribuent aux changements climatiques. Selon le Panel international des ressources¹, globalement, l'extraction et le traitement des ressources naturelles sont responsables de plus de 90 % de la perte de biodiversité et du stress hydrique à travers le monde, ainsi que d'environ la moitié des émissions de gaz à effet de serre, à l'exclusion de celles qui proviennent de l'utilisation des terres. La dégradation de l'environnement qui résulte de l'extraction des ressources produit également des effets délétères sur la santé. Pour atteindre les objectifs fixés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), et en particulier l'objectif 12 relatif à la consommation et à la production durables, il est nécessaire d'opérer d'importants changements dans les modèles d'utilisation des ressources.

2. **L'efficacité de l'utilisation des ressources s'est améliorée dans la région de la CEE.** On estime qu'entre 2000 et 2017, la consommation matérielle nationale par unité de produit intérieur brut a diminué de 10 % dans les pays de la CEE, alors que la production globale augmentait de 40 % environ. Cependant, les disparités entre les pays de la région sont importantes : dans les pays d'Europe membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la consommation matérielle nationale a diminué de 3,1 % au cours de cette période, alors qu'elle a progressé dans la partie orientale de la région de la CEE.

3. **L'empreinte matérielle, qui prend également en compte les matières premières utilisées pour les biens importés, continue de progresser.** Contrastant avec le recul de la consommation matérielle nationale, l'empreinte matérielle de la région s'est accrue de quelque 18 % entre 2000 et 2017. Le remplacement de la production nationale par des biens importés explique en partie le ralentissement observé de la consommation matérielle nationale. En règle générale, l'empreinte matérielle est plus importante dans les pays à revenus élevés. Comme il est indiqué dans Environnement en Europe État et perspectives 2020², les impacts environnementaux résultant de la consommation et de la production européennes se font ressentir en grande partie en dehors de l'Europe. Compte tenu du poids important des pays de la CEE dans la demande matérielle mondiale, les progrès vers des modes de production et de consommation plus durables ont une portée qui va au-delà des limites de la région.

4. **La consommation de ressources matérielles par habitant dans la région reflète les disparités dans les niveaux de vie.** Si la consommation matérielle nationale par habitant a diminué au cours des dix dernières années dans les pays à revenus élevés, elle a continué de croître dans les pays à revenus faibles ou intermédiaires. Dans les économies les moins développées, la croissance requiert des ressources conséquentes compte tenu de la nécessité de créer des infrastructures. Plus les économies se développent et plus les revenus progressent, plus la demande évolue au profit des services, lesquels sont moins consommateurs de matières premières. Dans les pays les moins avancés de la région de la CEE, la hausse des revenus entraînera une augmentation de la consommation matérielle. Cependant, cette tendance peut être freinée grâce à la mise en œuvre de pratiques et au déploiement de moyens techniques permettant une plus grande efficacité.

¹ Panel international des ressources (2019), Perspectives des ressources mondiales 2019.

² Agence européenne de l'environnement (2020), L'environnement en Europe État et perspectives 2020.

B. L'économie circulaire : une approche globale permettant de réduire la consommation d'énergie

5. L'évolution vers une plus grande circularité permet de concilier les aspirations à une plus grande prospérité avec la protection de l'environnement. Elle va bien au-delà de la simple correction d'une activité économique aux conséquences souvent néfastes pour l'environnement et nécessite de repenser entièrement la façon dont les sociétés produisent et consomment.

6. S'il n'existe aucune définition de l'économie circulaire reconnue à l'échelle internationale, la description qu'en donne l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEP/EA.4/Res.1) en présente certains des principes de base communément admis. Une économie circulaire est en effet présentée comme « l'un des modèles économiques durables actuels, dans lequel les produits et les matériaux sont conçus de manière à pouvoir être réutilisés, reconstruits, recyclés ou valorisés et donc maintenus dans l'économie le plus longtemps possible, de même que les ressources à partir desquelles ils sont fabriqués, conjuguées à la prévention ou la réduction à un minimum de la production de déchets, en particulier de déchets dangereux ». Conformément à cette description, la mise en œuvre d'une approche fondée sur l'économie circulaire passe par la prise en considération du cycle de vie et la prévention de l'obsolescence programmée. Une économie circulaire offre une solution de rechange au modèle linéaire « fabriquer-utiliser-jeter ». Cette solution est basée sur la gestion durable des ressources naturelles, la fermeture des boucles matière et la préservation du capital naturel. Dans cet esprit, il apparaît nécessaire de mener les discussions conceptuelles consacrées à la circularité en s'appuyant sur l'utilisation des sources d'énergie renouvelables.

7. Le développement de la circularité est contrarié par la présence de facteurs externes. Il est fréquent que les prix ne reflètent pas l'ensemble des coûts environnementaux et ne permettent donc pas d'insuffler les bouleversements fondamentaux requis. De plus, les subventions peuvent inciter à une surexploitation des ressources naturelles, limiter les possibilités de recyclage et rendre la production linéaire plus attractive, ce qui est par exemple le cas des subventions des combustibles fossiles. Il est nécessaire de corriger ces facteurs externes et, plus largement, de mettre en place des politiques et des réglementations qui favorisent le développement d'une économie de plus en plus circulaire et créent de nouveaux débouchés pour les entreprises souhaitant s'engager dans cette transition, notamment en éliminant les obstacles aux échanges internationaux.

8. L'objectif ultime d'une économie circulaire est de remplacer effectivement les matières premières non renouvelables par des solutions plus durables. Sa réalisation ne saurait être garantie uniquement en fermant les boucles matière et elle dépend de l'incidence exercée par les activités circulaires sur la demande globale à travers leurs effets sur les prix. Les progrès ne deviennent effectifs que lorsque les initiatives circulaires (telles que l'utilisation de matières secondaires) déplacent les processus linéaires et pas uniquement lorsqu'elles coexistent avec eux. Les mesures d'incitation économique peuvent jouer un rôle fondamental à cet égard.

9. Dans le même temps, il convient de concilier les aspirations à une économie circulaire avec les autres grands objectifs. Par exemple, la volonté de préserver la durée de vie utile des biens existants risque de ralentir l'apport de technologies permettant de réduire les effets néfastes pour l'environnement. De plus, les mesures d'atténuation des effets des changements climatiques, notamment la transition énergétique, risquent de stimuler la demande de matières utilisées dans les batteries, les panneaux solaires et d'autres appareils. Il convient d'envisager de faire des compromis entre la consommation d'énergie et la nécessité de réduire au minimum la consommation d'autres matières.

10. Le développement de la circularité et d'une gestion plus durable des ressources naturelles produit également des effets bénéfiques autres qu'environnementaux et offre des débouchés commerciaux qui sont susceptibles d'améliorer la productivité matérielle et de renforcer la compétitivité économique. Beaucoup d'activités liées à l'économie circulaire, telles que la rénovation et la réparation, nécessitent une main-d'œuvre importante et sont donc une source d'emploi importante. La circularité présente donc des avantages pour tous

les pays, quels que soient leurs dotations en ressources et leur niveau de développement. Toutefois, pour pouvoir tirer parti des avantages sociaux de la circularité, il convient d'engager des politiques volontaristes de promotion de l'inclusion sociale dans le cadre de cette transition.

11. La réduction de la demande de matières premières et l'amélioration de la gestion des chaînes d'approvisionnement permettent aussi de rendre les économies plus résistantes. Dans son rapport sur la gestion des retombées de la pandémie de COVID-19³, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a appelé l'attention sur la nécessité de saisir l'occasion pour accorder une place plus grande aux approches qui améliorent à la fois la résilience et l'efficacité, telles que l'économie circulaire. Le coup d'arrêt que la crise a porté à l'économie impose un réexamen de la manière d'utiliser les ressources et de la fragilité des lignes d'approvisionnement.

12. Au moment où le monde s'efforce de surmonter la crise de la COVID-19 et où les gouvernements lancent divers programmes de soutien destinés à protéger les populations et à redynamiser les économies, il existe une possibilité de « reconstruire en mieux ». La promotion d'une économie circulaire qui contribue à rendre la gestion des ressources naturelles plus durable peut aider à façonner un avenir plus résilient, plus prospère et plus durable pour tous.

13. Selon le rapport de 2020 sur les lacunes en matière de circularité, la circularité mondiale est estimée à 8,6 %, alors qu'elle était de 9,1 % en 2018 lors de la publication du premier rapport. Dans l'Union européenne (UE), la circularité de la consommation de matières (c'est-à-dire les matières valorisées en pourcentage de la consommation globale de matières) est passée de 8,2 % en 2004 à 11,2 % en 2017. Cependant, la situation n'a que peu évolué depuis 2012, ce qui tend à indiquer qu'il devient de plus en plus difficile d'améliorer les choses une fois qu'un certain niveau a été atteint.

14. Les projections indiquent que de nouveaux progrès dans la région de la CEE peuvent contribuer à stimuler la circularité dans le monde entier. Le Panel international des ressources⁴ envisage un scénario dans lequel un ralentissement de l'utilisation des ressources naturelles dans les pays à revenu élevé compense une utilisation croissante dans le reste du monde. La productivité des ressources mondiales augmente de 27 % entre 2015 et 2060, tandis que l'utilisation des ressources par habitant converge et que les revenus augmentent. Il s'ensuit que les impacts environnementaux sont totalement découplés de la croissance et que les émissions de gaz à effet de serre diminuent dans des proportions importantes. Ce scénario repose largement sur l'hypothèse d'une transition vers la circularité. Compte tenu du poids de la région de la CEE dans la consommation de ressources et en tant que partenaire commercial, de nouveaux progrès dans cette région seront déterminants dans le développement de la circularité à l'échelle mondiale.

C. Impulsions politiques

15. Le développement de l'économie circulaire est étroitement lié aux objectifs généraux énoncés dans les grands accords internationaux. Le Programme 2030 comprend des objectifs et des cibles qui sont directement liés à l'économie circulaire. C'est notamment le cas de ceux qui concernent la gestion des déchets ou l'efficacité énergétique. Le développement de l'économie circulaire produit des effets bénéfiques sur beaucoup d'objectifs de développement durable (ODD), notamment sur ceux qui concernent l'eau (ODD n° 6), l'énergie (ODD n° 7), le travail décent et la croissance économique (ODD n° 8), l'industrie, l'innovation et l'infrastructure (ODD n° 9), les villes durables (ODD n° 11), une consommation et une production responsables (ODD n° 12), l'action climatique (ODD n° 13), la vie sous-marine (ODD n° 14) et la vie sur terre (ODD n° 15). Trente et un des 41 pays de la CEE qui ont présenté des examens nationaux volontaires menés dans le cadre

³ Responsabilité partagée et solidarité mondiale : gérer les retombées socioéconomiques de la COVID-19.

⁴ Panel international des ressources (2019), *ibid.*

du Forum politique de haut niveau pour le développement durable entre 2016 et 2019 ont cité l'économie circulaire comme s'inscrivant dans leurs efforts pour mettre en œuvre les ODD.

16. La promotion d'une économie plus circulaire peut également contribuer à honorer les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat. Beaucoup de pays européens ont établi un lien explicite entre les efforts qu'ils déployaient pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et le développement de l'économie circulaire. La transformation des modes de production et de consommation induite par le développement de l'économie circulaire complète les efforts visant à développer l'utilisation des énergies renouvelables. Ainsi, il devient possible de réduire les émissions dans l'économie, y compris dans les secteurs où il est plus difficile de remplacer les sources d'énergie.

17. À sa quatrième session, l'Assemblée générale des Nations Unies pour l'environnement (Nairobi, 2019) a adopté une résolution dans laquelle elle a affirmé qu'une économie plus circulaire, présentée comme l'un des modèles économiques durables actuels, pouvait sensiblement contribuer à une consommation et une production durables.

18. Dans la région paneuropéenne, lors de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Batumi, 2016) les États ont déclaré « Nous favoriserons une économie circulaire ». Le Cadre stratégique paneuropéen visant à promouvoir une économie plus respectueuse de l'environnement, approuvé par la Conférence ministérielle, reflète cet engagement. Il a été concrétisé par l'Initiative de Batumi pour une économie verte, laquelle repose sur un ensemble d'engagements volontaires. Beaucoup de pays ont présenté des actions en lien avec l'économie circulaire, notamment dans des domaines tels que la gestion des déchets municipaux, l'écoétiquetage, l'utilisation efficace des ressources, le développement de stratégies nationales pour une consommation et une production durables, des achats publics soucieux de la protection de l'environnement, la construction ou encore l'utilisation transfrontières de ressources secondaires.

19. Les pays de la région de la CEE mènent à l'échelle nationale des politiques qui tendent explicitement à promouvoir la transition vers une économie plus circulaire ou à traiter des problèmes spécifiquement liés à la circularité et à l'utilisation durable des ressources naturelles. Ces politiques comprennent des instruments de réglementation, des leviers d'action sur les marchés, des investissements publics dans la construction d'infrastructures ou des campagnes d'information et de sensibilisation. Elles ciblent fréquemment des secteurs particuliers comme les plastiques, l'alimentation ou le textile. Une autre ambition commune consiste à impliquer fortement les entreprises dans cette transformation et à promouvoir la collaboration d'un bout à l'autre des chaînes d'approvisionnement. Compte tenu de la diversité de la région de la CEE en ce qui concerne notamment les niveaux de revenus, les domaines de spécialisation de production et les grandes priorités, différents aspects de la circularité ont été mis en évidence. Cette diversité d'expériences crée un terreau fertile propre à l'échange de bonnes pratiques et à l'apprentissage les uns des autres.

20. Les grandes villes sont également devenues des acteurs influents de la quête de circularité. Beaucoup des grands défis posés par la promotion d'une économie circulaire ont une dimension locale, notamment en ce qui concerne la mobilité, la gestion des déchets et des eaux usées, le réaménagement de l'environnement bâti et bien d'autres encore⁵. Dans le même temps, les villes peuvent potentiellement, notamment à travers la mobilisation de partenaires multiples, mettre en place des interventions qui sont susceptibles de produire des effets importants dans divers domaines. Les villes, qui offrent le potentiel pour une action et la création de partenariats efficaces, sont des lieux à la fois sources de nombreux problèmes et porteurs de solutions. Certaines villes européennes se sont dotées de plans ou de programmes de circularité dans lesquels elles mènent des actions volontaristes dans des domaines spécifiques.

⁵ United 4 Smart Sustainable Cities (2020), A guide to circular cities.

II. Économie circulaire : le travail de la Commission économique pour l'Europe

21. Les trois fonctions principales de la CEE, à savoir l'élaboration de normes, de règles et d'instruments juridiques, l'organisation de rencontres et la coopération technique dans un certain nombre de secteurs pertinents, créent les conditions requises pour appuyer le développement d'économies circulaires fondées sur une utilisation plus efficace des ressources et mettre au point des outils susceptibles de faciliter l'adoption généralisée de cette approche.

22. Les normes et les règles créent les bases nécessaires pour incorporer les principes de circularité aux produits et aux chaînes d'approvisionnement. Elles aident les pouvoirs publics, les acteurs économiques et les consommateurs à recenser et recueillir les informations pertinentes dont ils ont besoin pour déterminer si tel ou tel produit présente les caractéristiques souhaitées et s'il est conforme aux diverses prescriptions. Les normes sont essentielles pour étayer les flux de données relatives aux chaînes de valeur durables et circulaires, y compris au-delà des frontières nationales. La réduction des coûts des transactions, en particulier de celles qui concernent l'acquisition de l'information, est importante en ce qu'elle facilite la coopération. La collaboration internationale en matière de réglementation contribue à réduire les obstacles qui entravent la coopération économique et les échanges commerciaux et permet de bénéficier plus largement des avantages considérables que le commerce apporte au développement de l'économie circulaire en termes de volumes et d'efficacité.

23. Un examen des fonctions et des capacités du système de développement de l'ONU a montré que l'ODD n° 12 concernant la consommation et la production durables était l'ODD le plus faiblement doté en ressources, mais qu'il était probable que des règles et normes nouvelles soient adoptées dans ces domaines dans les prochaines années et que le système des Nations Unies joue un rôle important à cet égard⁶. La CEE, dont le travail de normalisation fait partie des activités principales, est bien placée pour contribuer largement à cet effort.

24. Parallèlement à la production de normes, la CEE dispense également des conseils aux pays sur les différentes questions concernant l'économie circulaire et la gestion durable des ressources naturelles, ce qui permet de combler l'écart qui existe entre le travail de normalisation et la mise en œuvre des politiques proprement dites et de réduire les disparités à l'intérieur de la région. Les activités consultatives, qui s'intègrent le plus souvent aux activités de coopération technique de la CEE, contribuent à faciliter l'adoption de textes normatifs et la présentation de bonnes pratiques en réponse aux demandes des États membres.

25. La difficulté qu'il y a à réunir tous les acteurs concernés sous une même bannière, souvent par-delà des frontières nationales, représente un obstacle important à la promotion d'une économie circulaire. Cet effort appelle une coordination à la fois entre secteur public et secteur privé et entre les pays. La CEE offre un cadre d'échanges efficaces qui permet de faciliter ce dialogue à travers de multiples groupes d'experts et groupes intergouvernementaux ouverts à tous les acteurs concernés. Cette capacité à réunir les différents acteurs peut être utilisée pour surmonter les obstacles, notamment les obstacles normatifs et de gouvernance, qui limitent l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et la transition vers une économie verte.

26. Une vision commune à tous les secteurs et à tous les pays est fondamentale pour alléger les pressions qui s'exercent sur les ressources naturelles. La CEE, dont le travail est guidé par une approche fondée sur les interactions réunissant les différents sous-programmes, peut contribuer de multiples manières à la promotion d'une économie circulaire en englobant son action normative, son travail consultatif et ses activités de renforcement des capacités dans tous les secteurs.

27. Les deux dimensions qui caractérisent le travail de la CEE, à savoir la dimension fonctionnelle (type de produit) et la dimension sectorielle (thématiques de fond) contribuent

⁶ Dalberg (2017), System-wide Outline of the Functions and Capacities of the UN development system.

concrètement aux différents domaines présentant un intérêt pour l'économie circulaire que sont, notamment, la conception et la planification, la gestion des déchets, la traçabilité, la transparence, les données et l'innovation. La CEE est en outre très active dans la préservation du capital naturel, laquelle constitue un fondement durable pour une économie circulaire. La suite de la présente note traitera de la pertinence de ces enjeux pour la circularité et présentera certaines des contributions connexes de la CEE.

28. On trouvera plus de détails concernant les outils orientés vers la connaissance que la CEE a développés dans le document à lire parallèlement au présent document et intitulé « économie circulaire et utilisation durable des ressources naturelles : ensemble d'instruments de la Commission économique pour l'Europe » (E/ECE/1496). Ce document présente un bref aperçu des principales activités des huit sous-programmes de la CEE concernant l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles et passe en revue un certain nombre d'instruments de la CEE ainsi que leurs effets.

III. Conception et planification de la circularité

29. Une économie circulaire impose des changements dans la façon dont les produits sont conçus, fabriqués et utilisés. Les principales caractéristiques d'un produit sont définies dès le stade de sa conception et influent sur la facilité avec laquelle les principes de la circularité pourront être appliqués aux stades ultérieurs de son cycle de vie. Pour concevoir un produit selon les principes de circularité, il est donc primordial d'anticiper et de prévoir ses futurs modes d'utilisation. Les bons principes reposent sur la conception de produits tendant à être durables, réparables et recyclables. L'emploi réduit de substances dangereuses dans la fabrication des divers produits, outre qu'il amoindrit les risques pour la santé et l'environnement, facilite considérablement le recyclage et la valorisation de produits secondaires. Les prescriptions obligatoires peuvent également comprendre des normes minimales d'efficacité.

A. Règlements concernant les véhicules

30. Le travail de la CEE dans le domaine des transports exerce une influence déterminante sur le développement du cadre réglementaire dans ce secteur et en particulier sur les caractéristiques des véhicules. Chaque année, 89 % de la production mondiale de voitures, camions et autobus neufs et 53 % des motocycles neufs sont conformes aux Règlements de l'ONU ou aux Règlements techniques mondiaux de l'ONU (RTM). Les règlements de l'ONU harmonisés à l'échelle mondiale concernant la recyclabilité des véhicules à moteur, élaborés par la CEE, contribuent à réduire l'empreinte environnementale et l'impact de la production et de l'élimination des véhicules sur leur cycle de vie. Par exemple, le Règlement ONU n° 133 définit des prescriptions minimales en ce qui concerne l'aptitude des véhicules à la réutilisation, au recyclage et à la valorisation. Aux termes de ce Règlement, les véhicules doivent être réutilisables et/ou recyclables au minimum à 85 % en masse et réutilisables et/ou valorisables au minimum à 95 % en masse. Ces prescriptions ont une influence importante sur la conception des véhicules.

31. La conception joue également un rôle important dans la prévention de l'obsolescence programmée et l'augmentation de la durée de vie des véhicules. Un nouveau règlement de l'ONU concernant les mises à jour logicielles, actuellement à l'étude, vise à promouvoir des mises à jour de véhicules tendant à limiter leur obsolescence prématurée et esthétique.

32. Des prescriptions obligatoires de performance peuvent être imposées pour certains produits afin d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources et de réduire la pollution. Pour que ces prescriptions soient efficaces, il est primordial de définir des normes et méthodes acceptées de vérification. Le Règlement ONU n° 101, le RTM ONU n° 15 et le Règlement technique mondial (Procédure d'essai mondiale harmonisée en ce qui concerne les émissions des voitures particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP)) mesurent la consommation de carburant et les émissions d'échappement des voitures et véhicules utilitaires légers.

B. Infrastructure

33. L'infrastructure produit des effets majeurs sur la durabilité, car elle exerce une influence sur la façon dont les ressources sont utilisées. La transition vers une économie plus circulaire et tournée vers la protection de l'environnement requiert une augmentation des investissements ciblés dans les infrastructures, particulièrement dans les parties de la région où les manques sont les plus importants. Une grande partie des caractéristiques fondamentales des infrastructures, qui en déterminent l'impact environnemental et la contribution globale à la durabilité, sont définies dès le stade de la conception et de la planification. Un des principaux axes thématiques de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Nicosie, novembre 2021), dont la CEE assurera les services, sera « Pour une économie plus verte dans la région paneuropéenne : œuvrer à la mise en place d'infrastructures durables ».

34. Les cadres de planification nationaux peuvent aider à prévoir les conséquences et les répercussions à long terme de tel ou tel choix et à renforcer la cohérence entre les différentes formes d'intervention, y compris à l'échelle transfrontière. Le Protocole à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, relatif à l'évaluation stratégique environnementale, offre un moyen pratique d'améliorer qualitativement de telles décisions.

35. La conception des infrastructures et l'utilisation qui en est faite déterminent leur longévité ainsi que le besoin global de matières tout au long de leur cycle de vie. Les accords de la CEE relatifs aux infrastructures de transport définissent les principaux paramètres relatifs à la construction, à l'entretien et à la modernisation des réseaux internationaux pour tous les modes de transport terrestre. L'harmonisation des paramètres entre les réseaux d'infrastructure et en particulier les restrictions concernant les poids permettent une meilleure utilisation des infrastructures. En empêchant une usure excessive, il est possible de prolonger leur durée de vie et de réduire les besoins d'entretien ou de réparation.

36. Anticiper les facteurs susceptibles de nuire au bon fonctionnement d'un élément d'infrastructure permet de réduire les besoins de réparation. En particulier, les changements climatiques pourraient occasionner des dysfonctionnements des infrastructures de transport si celles-ci ne sont ni conçues ni construites de façon suffisamment résiliente. La CEE détermine les conditions qui doivent être réunies pour permettre aux infrastructures de jouer leur rôle pendant toute leur durée de vie attendue et même au-delà.

37. Les bâtiments absorbent environ un tiers de la consommation mondiale de matières et sont responsables de 40 % des émissions de dioxyde de carbone en raison de l'énergie dont ils ont besoin. Les Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments élaborées par la CEE énoncent un ensemble de principes destinés à améliorer la durabilité aux stades de la conception, de la construction, du fonctionnement, de l'entretien, de la mise hors service et du recyclage des bâtiments et de leurs éléments constitutifs. Ces principes reflètent les pratiques optimales permettant d'appuyer toute la chaîne de construction et de gestion à améliorer la performance globale des bâtiments. Les Orientations-cadres sont à la base de l'Initiative pour les bâtiments à haut rendement énergétique récemment lancée, laquelle vise à améliorer la santé et la qualité de vie tout en favorisant la décarbonisation de l'ensemble de la chaîne de construction.

IV. Gestion des déchets

38. Les déchets sont un sous-produit de la production et de la consommation qui représente une préoccupation environnementale majeure. La Banque mondiale estime que la production annuelle de déchets augmentera de 70 % d'ici à 2050. La réduction au minimum, l'élimination en toute sécurité, le recyclage et la réutilisation des déchets constituent des objectifs de la plus haute importance dans le développement de l'économie circulaire et la réalisation de la cible 12.5 du Programme 2030. En dépit des efforts entrepris, la production de déchets, que ce soit en valeur absolue ou par habitant, ne cesse d'augmenter dans beaucoup de pays de la région de la CEE. On observe toutefois des variations importantes d'un pays et d'un secteur à l'autre. Dans les pays européens membres de l'OCDE, la quantité de déchets

municipaux est restée pratiquement stable pendant dix ans et jusqu'à 2018 et la proportion de déchets recyclés est passée de 23 % à 29 %. Dans d'autres parties de la région, la tendance a été moins favorable. Globalement, les disparités entre les pays sont importantes en ce qui concerne l'efficacité de la gestion des déchets et les infrastructures requises à cet effet.

39. Si la transition vers une économie circulaire va bien au-delà de la seule gestion des déchets, ce problème est souvent le premier auquel beaucoup de pays choisissent de s'attaquer. Les déchets font par conséquent l'objet de toutes les attentions et des efforts sont déployés afin d'inciter à les réduire et de développer une infrastructure appropriée pour les collecter, les trier et les éliminer et en faciliter la réutilisation. Les initiatives associent la mise en place de réglementations, la création d'instruments économiques et des dépenses d'infrastructures.

40. La CEE réalise de multiples activités, normatives pour l'essentiel, concernant la gestion des déchets et plus particulièrement l'élaboration de normes et de règles concernant la circulation transfrontière des déchets et leur transport en toute sécurité. Elle s'intéresse également de près à la gestion des déchets dans des secteurs spécifiques tels que l'alimentation, les transports, le bois et d'autres matières premières ainsi que l'énergie et s'attache à réglementer les questions de définitions et de classification. Elle appuie en outre l'amélioration des conditions de gestion des déchets à travers une activité consultative et normative, y compris en sollicitant le secteur privé. Dans le cadre de ses activités statistiques et de surveillance de l'environnement, la CEE effectue des mesures élargies de la gestion des déchets et traite des questions méthodologiques connexes.

A. Mouvements des déchets

41. Une classification appropriée est fondamentale pour résoudre les problèmes de sécurité et déterminer la valeur économique potentielle des différents types de déchets. Il est primordial de garantir la sécurité des matières secondaires et de veiller à ce qu'elles soient dépourvues de tout élément nocif afin de susciter le développement de marchés de ces produits. Les mouvements de déchets, y compris à travers les frontières, requiert la mise en place d'un cadre adapté propre à garantir la sécurité du transport et à susciter la confiance de l'ensemble des acteurs économiques afin de permettre une valorisation économique des déchets, y compris à l'échelle internationale.

42. Les mouvements de déchets d'une juridiction à l'autre aux fins de la valorisation des matières demeurent un obstacle majeur au développement d'une économie circulaire. La nécessité d'établir des règles appropriées concernant les transports de déchets est de plus en plus évidente, le marché mondial des déchets étant en constante mutation en raison des restrictions à l'importation imposées par certains pays. La Norme du CEFAC-ONU relative aux transactions électroniques pour les mouvements transfrontières de déchets sert d'outil de classification et de traçage des déchets, de leurs mouvements transfrontières, de leur élimination et de leurs échanges dans le contexte de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.

43. Le transport est un élément incontournable de l'économie circulaire et en particulier de la gestion des déchets. Il doit s'opérer dans des conditions de sécurité adéquates afin d'éviter les risques pour la santé et l'environnement. L'Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) couvrent également le transport des déchets classés comme dangereux. Les Parties contractantes envisagent de réviser ces accords de manière à faciliter l'élimination ou le recyclage des déchets dans l'optique du développement d'une économie circulaire.

44. La transition vers la production d'énergie plus propre et vers des systèmes de mobilité moins polluants, de même que la numérisation en cours, créent des difficultés nouvelles s'agissant de la sécurité des transports. Les dispositions de l'ADR et de l'ADN s'appliquent par exemple aux systèmes de stockage d'électricité tels que les batteries et les piles à combustible. Les règlements relatifs aux transports comportent des dispositions concernant la sécurité du transport de ces dispositifs lorsqu'ils sont destinés à être recyclés ou éliminés, y compris lorsqu'ils sont usagés ou endommagés. Les dispositions régissant les batteries,

appareils électriques et équipements électroniques usagés ont été étendues en 2019 et couvrent désormais la collecte et le transport auprès des particuliers. De plus, les dispositions de l'ADR et de l'ADN reposent sur une approche dite « de bout en bout » s'agissant des systèmes de contenant des marchandises dangereuses et traitent non seulement de la conception, de la construction, de la refabrication, de l'utilisation, de la réutilisation et de la réparation, mais encore du transport des emballages endommagés ou usagés destinés à être recyclés ou éliminés.

B. Les déchets dans des secteurs spécifiques : alimentation, transports, bois et industries extractives

45. Comme indiqué dans la cible 12.3 du Programme 2030, le secteur de l'alimentation fait partie des domaines dans lesquels les objectifs de réduction des déchets sont les plus ambitieux. Environ un tiers de la production alimentaire mondiale (quelque 20 % dans l'Union européenne) est gaspillé ou perdu chaque année. Le travail de la CEE a contribué à mieux faire connaître et gérer les liens entre les différents éléments de la chaîne d'approvisionnement dans le but de réduire les pertes et les déchets alimentaires. La CEE a développé une application, FeedUP@UN, qui permet de collecter et d'analyser systématiquement les données concernant la nourriture perdue et les ressources économisées tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, l'objectif étant de réduire les pertes et de redistribuer la nourriture récupérée afin de la vendre ou d'en faire don aux plus démunis. Un Code de conduite volontaire pour la réduction des pertes alimentaires et une méthode d'analyse des pertes de denrées alimentaires donnent des orientations sur la façon de quantifier le mésusage des ressources.

46. Les normes peuvent contribuer à réduire les déchets agroalimentaires et à améliorer la qualité et la productivité des sols. Le CEFACT-ONU a élaboré des normes relatives au commerce électronique pour la numérisation des certificats de contrôle de la sécurité et de la qualité des produits alimentaires telles que eLab, eCrop, eCERT et eQuality, lesquelles permettent d'accélérer l'échange de documents dans la chaîne d'approvisionnement et de prévenir ainsi la dégradation inutile des denrées, la transmission de parasites et de maladies et les pertes alimentaires. Ces normes permettent ainsi de réduire les déchets et d'utiliser les ressources de manière plus efficace.

47. Des procédures douanières efficaces, le traitement prioritaire des denrées périssables et l'aménagement de voies vertes contribuent à réduire les pertes alimentaires et les déchets. De plus, eTIR, la version informatisée de la procédure TIR qui s'effectuait initialement entièrement sur papier, permettra d'accélérer davantage encore le franchissement des frontières et de gagner un temps précieux dans la livraison des marchandises.

48. Le transport par voies de navigation intérieures a une empreinte énergétique faible, mais il peut aussi être source de déchets. La CEE a élaboré des régimes normatifs qui définissent les principes relatifs à la prévention de la pollution des voies de navigation intérieures en réglementant les déchets produits par les bateaux. Un travail est actuellement en cours en vue d'harmoniser les types et catégories de déchets produits à bord des bateaux et d'en faciliter la collecte séparée, le recyclage efficace et la réutilisation.

49. Le secteur forestier peut potentiellement apporter une contribution majeure à l'économie circulaire, car il offre une source de produits régénératifs. L'utilisation en cascade de résidus de production est une pratique courante et ancienne dans le secteur de la foresterie. Par exemple, la réutilisation et le recyclage du bois et du papier, de même que la production d'énergie, sont également monnaie courante. Ce cercle vertueux contribue à améliorer la production économique tout en réduisant l'impact environnemental. Le travail de la CEE concernant la promotion de la gestion durable des forêts et du secteur des produits forestiers est implicitement ou explicitement lié à l'économie circulaire.

50. La transformation des arbres en produits du bois et le travail de l'industrie de transformation du bois génèrent un faible volume de déchets dans la région de la CEE. L'enjeu principal ne concerne pas tant la production elle-même que la façon de fermer les boucles matière après la consommation, y compris via les meubles, les emballages en bois, le bois de démolition et les résidus de construction. Il n'existe toutefois aucune définition ni

aucune classification internationalement reconnue pour les déchets du bois, ce qui pose la question de la nécessité d'une coordination en la matière. La CEE examine actuellement la possibilité d'élaborer une classification des déchets du bois pour la région.

51. L'énergie et les chaînes de valeur des minéraux génèrent le plus souvent de grandes quantités de résidus, lesquels, s'ils ne sont pas correctement gérés, deviennent fréquemment des déchets qui menacent non seulement l'environnement, mais encore la santé et la sécurité humaines. Or, ces résidus peuvent offrir un apport important de ressources secondaires et ont en souvent eux-mêmes le potentiel d'être réutilisés à des fins productives. La Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources est une norme universelle pour la gestion des ressources énergétiques et des matières premières. Elle renferme des spécifications concernant la valorisation des résidus ou des déchets produits par l'activité humaine (« ressources anthropique »). Cette approche a facilité l'exploitation économique de ressources qui, jusqu'à récemment, étaient considérées comme des déchets. L'application de la Classification-cadre à la gestion des ressources secondaires et en particulier des matières premières essentielles contribue à réduire et valoriser les déchets industriels.

52. L'extraction de combustibles fossiles peut engendrer des émissions de méthane dans l'atmosphère. Les concentrations mondiales de méthane dans l'atmosphère augmentent, et étant donné que le méthane a un potentiel de réchauffement instantané de la planète 120 fois plus élevé que les émissions de CO₂, une gestion améliorée du méthane aurait des effets bénéfiques significatifs à court terme du point de vue de l'atténuation des effets des changements climatiques. La CEE a élaboré des orientations pour la gestion du méthane dans les secteurs pétrolier et gazier et l'exploitation des mines de charbon. Les mines de charbon fermées continuent de libérer du méthane pendant de longues périodes et la CEE a produit le Guide des pratiques optimales de captage et de récupération efficaces du méthane provenant des mines de charbon abandonnées.

53. La diminution de la demande de matières premières et de substances chimiques qui résulte d'une économie plus durable et circulaire offre aussi potentiellement pour avantage de réduire les risques d'accidents chimiques et industriels provoqués par l'entreposage de déchets et ainsi d'améliorer la sécurité industrielle. Les travaux entrepris dans le cadre de la Convention sur les accidents industriels visent notamment à limiter les effets négatifs de l'extraction de matières premières, en particulier par une gestion sûre des résidus miniers.

C. Instruments économiques et infrastructure pour la gestion des déchets

54. La gestion des déchets est un problème particulièrement grave dans certaines parties de la région de la CEE. Dans beaucoup de pays d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale, les dispositifs de collecte des déchets couvrent à peine entre 40 % et 80 % de la population. Les études de la performance environnementale de la CEE comportent des analyses et des recommandations concernant la gestion des déchets et les questions s'y rapportant dans le pays étudié. La CEE évalue également l'infrastructure de gestion des déchets et formule des recommandations visant à améliorer les conditions de la participation du secteur privé en vue de recenser les lacunes. Les études couvrent de nombreux autres aspects relatifs à l'économie verte et le quatrième cycle d'études récemment approuvé pour après 2022 prévoit d'améliorer de contenu de façon à pouvoir traiter la question de l'économie circulaire si le pays étudié en fait la demande.

55. La collaboration entre les secteurs public et privé peut aider à repérer les opportunités et éliminer les obstacles qui empêchent de mobiliser les financements nécessaires à l'appui de cette transition. Dans le cadre de son Programme sur les partenariats public-privé, la CEE a élaboré les Lignes directrices relatives aux projets de valorisation énergétique des déchets réalisés dans le cadre de partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population dans l'optique de la transition vers l'économie circulaire. Ces Lignes directrices donnent des orientations sur la façon de définir et adopter des mesures visant à prévenir ou atténuer les impacts environnementaux délétères lors de la conception, de la construction, de l'exécution et de l'exploitation opérationnelle des projets de valorisation énergétique des déchets réalisés dans le cadre de partenariats public-privé.

D. Mesure des déchets

56. La mise en œuvre d'actions gouvernementales éclairées et le suivi de leurs effets requièrent des statistiques établies suivant des méthodes efficaces. Malgré les progrès accomplis depuis quelques années (en particulier dans les pays de l'Union européenne), la qualité et la disponibilité des statistiques varient considérablement d'un pays à l'autre en fonction du degré de priorité accordé à la gestion des déchets et des ressources financières et humaines disponibles pour produire des statistiques. La comparabilité des statistiques est limitée par les différences de champ d'application, de définitions, de classifications et de méthodes de collecte de données qui existent entre les pays.

57. Afin d'améliorer la comparabilité des données à l'échelle internationale, l'Équipe spéciale des statistiques sur les déchets de la CEE a élaboré un cadre relatif aux statistiques des déchets (qui doit être approuvé par la Conférence des statisticiens européens (CSE) en juin 2021), lequel appréhende les déchets dans le contexte plus général des flux de produits et de matières et prend en compte les flux importants de déchets qui ne sont souvent pas mesurés, tels que les déchets traités par le secteur informel. Ce cadre comprend en outre un glossaire des principaux termes et définitions dans ce domaine et recommande de nouvelles activités à entreprendre pour améliorer la disponibilité de statistiques sur les déchets comparables à l'échelle internationale afin d'éclairer les actions gouvernementales dans de nombreux domaines tels que l'économie circulaire. Le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement de la CEE aide notamment les États membres à améliorer leur système de surveillance des déchets et à mieux utiliser les données et les indicateurs pour améliorer l'efficacité des politiques.

58. La Division de l'environnement et la Division de statistique de la CEE assurent également le service de l'Équipe spéciale conjointe sur les statistiques et les indicateurs de l'état de l'environnement avec pour objectif d'appuyer les pays en développant leurs capacités, en leur donnant des orientations et en mettant en commun leur expérience de l'amélioration des données, statistiques et indicateurs sur l'environnement et en particulier sur les déchets.

V. Traçabilité, transparence et fiabilité des données

59. La disponibilité d'informations fiables et l'accès à ces informations sont importants pour promouvoir une économie circulaire et la gestion des ressources naturelles. Cela requiert notamment l'adoption de systèmes de classification et de mécanismes chargés de suivre et communiquer les données pertinentes. Les nouvelles technologies ouvrent des possibilités nouvelles de répondre à ces besoins. L'objectif est en définitive de faciliter la collaboration entre les différents acteurs, ce qui constitue un puissant vecteur de transition, et de mesurer avec précision les progrès accomplis. La CEE contribue à la réalisation de cet objectif à travers son activité normative concernant la traçabilité d'un bout à l'autre des chaînes d'approvisionnement, la classification des ressources et la communication d'informations en la matière, l'accès aux données relatives aux produits et aux activités et la mesure de l'économie circulaire.

A. Traçabilité

60. Le développement de l'économie circulaire requiert impérativement la capacité de tracer en toute transparence la façon dont les matières et les produits évoluent le long des chaînes de valeur. Cette démarche permet de recenser plus aisément les obstacles qui entravent la recyclabilité, la faculté de réutilisation et l'application des autres principes de circularité.

61. Les normes reconnues facilitent la traçabilité et les échanges internationaux. Le CEFAC-ONU a élaboré une norme relative à la traçabilité des chaînes de valeur des animaux et des végétaux. Il travaille actuellement à la mise en place d'un cadre normatif d'appui et d'une norme technique pour la pleine traçabilité des chaînes de valeurs durables et circulaires dans le secteur de l'habillement et de la chaussure.

62. La transformation de l'industrie textile est fondamentale pour la promotion de la circularité. Selon la Fondation Ellen MacArthur, à peine 1 % environ des textiles sont recyclés dans le monde et la durée de vie des produits tend à diminuer. L'Agence européenne de l'environnement a estimé dans un rapport que la consommation de vêtements, de chaussures et de textiles domestiques dans l'Union européenne était la quatrième source de pression environnementale, les impacts les plus sévères se produisant dans d'autres régions du monde, à savoir les régions de production.

63. Pour que la circularité puisse progresser dans les secteurs de l'habillement et de la chaussure, il convient de développer l'utilisation de matières durables et, surtout, de mettre en place des systèmes de traçabilité et de certification fiables. Les marques doivent de plus en plus souvent répondre aux interrogations des « consommateurs », qui s'interrogent sur l'empreinte environnementale des vêtements et sur le statut social des employés des usines de confection et qui réclament davantage de transparence et de durabilité. Toutefois, selon une étude réalisée par la CEE en 2019, seuls quelque 34 % des entreprises effectuent un suivi et un traçage de leurs chaînes de valeur.

64. Les technologies numériques offrent potentiellement la possibilité de suivre l'impact environnemental des produits et permettent aux consommateurs et aux fournisseurs de faire des choix éclairés. S'appuyant sur ces technologies et en coopération avec le CEFAC-ONU, la CEE s'emploie à proposer à l'industrie des solutions concrètes pour améliorer la transparence, promouvoir la confiance et faire preuve de diligence raisonnable. Un projet pilote basé sur les chaînes de blocs concernant des chaînes de valeur durables et circulaires pour le coton est actuellement exécuté avec les principaux partenaires industriels. Il permettra aux entreprises de prendre des décisions en connaissant les risques et d'utiliser un ensemble de normes de traçabilité et de durabilité acceptées à l'échelle internationale.

B. Classification des ressources et communication d'informations sur les ressources

65. Des spécifications harmonisées à l'échelle internationale concernant la classification des ressources et la communication d'informations s'agissant des matières premières primaires et secondaires (recyclables) sont essentielles pour gérer efficacement les ressources naturelles. La Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources facilite la classification et la gestion des ressources mondiales et permet de traiter comme il se doit les questions techniques, sociales, environnementales et économiques qui y sont liées. La couverture de la Classification de même que son utilisation dans la région de la CEE et au-delà continuent de se développer. En Europe, la Classification est expérimentée dans le contexte du Plan d'action stratégique sur les batteries de l'UE, l'objectif étant de collecter des données harmonisées sur la disponibilité de matières premières primaires : 19 États membres de l'UE ont communiqué des données sur le cobalt, le lithium, le nickel et le graphite. La CEE développe également le Système des Nations Unies pour la gestion des ressources, qui est basé sur la Classification-cadre et qui sera une norme mondiale volontaire régissant les principes fondamentaux de ce système.

66. Les tendances observées dans la région de la CEE montrent qu'il est possible d'accroître les quantités de bois disponibles en tant que matière première sans appauvrir la ressource. Le secteur forestier de la région de la CEE représente 60 % du bois fourni dans le monde, de sorte que toute évolution survenant dans la région a des répercussions dans le reste du monde. La CEE réalise en coopération avec des partenaires mondiaux et régionaux des évaluations périodiques globales de l'état des forêts et de la gestion durable des forêts et évalue la production et la consommation de produits du bois et d'énergie obtenue à partir du bois.

C. Accès à l'information sur les produits et les activités

67. Pour gérer efficacement les ressources naturelles et développer une économie circulaire, il convient de disposer de données solides et d'informations accessibles au public couvrant toute la production mondiale et toutes les chaînes d'approvisionnement sur les

activités et les produits susceptibles d'avoir un impact environnemental. Un instrument unique a été adopté dans le contexte de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus), à savoir le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants. Il est possible d'utiliser les systèmes basés sur les registres des rejets et transferts de polluants pour mieux surveiller et maîtriser de bout en bout les paramètres de production des activités industrielles tels que la consommation d'énergie, les rejets de polluants et les transferts de déchets, tout en garantissant au public l'accès à ces informations.

D. Mesure de la circularité de l'économie

68. Il est nécessaire de disposer de statistiques solides, pertinentes et comparables à l'échelle internationale afin d'orienter les actions gouvernementales en faveur du développement d'une économie circulaire. La mesure du développement économique et de ses liens avec l'environnement et la durabilité s'appuie sur plusieurs normes statistiques internationales.

69. Des aspects importants de l'économie circulaire et de ses liens avec l'action climatique (tels que l'utilisation des énergies renouvelables ou l'efficacité énergétique) sont traités dans les Recommandations de la CSE sur les statistiques relatives aux changements climatiques (2014) ainsi que dans l'Ensemble d'indicateurs et de statistiques de base relatifs aux changements climatiques (2020). Les Recommandations de la CSE et l'Ensemble d'indicateurs et de statistiques donnent aux organismes nationaux de statistiques des orientations concernant la production régulière d'informations de portée générale sur les vecteurs des changements climatiques, leurs effets, les mesures d'atténuation et d'adaptation et les émissions de gaz à effet de serre.

70. Le Système de comptabilité nationale (SCN) est une norme statistique mondiale qui définit un cadre global pour la mesure de l'activité économique. Au cours des dernières années, ce cadre traditionnel a été révisé et actualisé de manière à établir des liens entre les mesures du développement économique et les statistiques relatives à l'environnement, aux aspects sociaux et au bien-être, lesquelles couvrent les aspects concernant l'économie circulaire. La CEE propose des outils méthodologiques dans ce contexte et facilite l'échange de données d'expérience entre ses membres.

71. Le Cadre central du Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE) est une norme statistique mondiale applicable à la mesure des interactions entre l'économie et l'environnement. Le SCEE est un outil fondamental pour mesurer l'économie circulaire. Il met en évidence les liens nécessaires entre les statistiques sur l'environnement et le SCN. Au cours des dernières années, les discussions du Séminaire conjoint OCDE/CEE sur la mise en œuvre du Système de comptabilité économique et environnementale, qui se tient annuellement, ont porté sur la mesure de l'économie circulaire.

72. La CEE a entrepris d'examiner l'utilisation de ces cadres statistiques bien établis pour mesurer l'économie. Une équipe spéciale doit élaborer des lignes directrices pratiques à l'intention des organismes nationaux de statistique et offrir un lieu d'échange de données d'expérience et de connaissances dans ce domaine.

VI. Innovation

73. L'innovation et en particulier l'évolution technologique et l'adoption de nouvelles pratiques et de nouveaux modèles économiques jouent un rôle important dans le développement de la circularité et l'amélioration de la gestion des ressources naturelles. Elle peut contribuer à faire baisser le coût des pratiques circulaires et ainsi à les rendre économiquement viables et à étendre les possibilités d'utiliser les produits circulaires. Les nouveaux modes d'organisation peuvent apporter des gains d'efficacité et permettre l'application de modèles d'utilisation plus intensive. La CEE s'attache à promouvoir l'innovation dans différents domaines tels que les achats publics durables et explore des nouveaux débouchés pour les produits durables ainsi que des nouvelles pratiques de mobilité partagée.

A. Stimuler la demande de produits circulaires

74. Une demande insuffisante entrave de manière significative le développement et l'utilisation généralisée de produits et de pratiques circulaires innovants. Elle ne permet en effet pas de fermer les boucles ressources et de développer les solutions circulaires. Il convient également de mettre en place les mesures d'incitation économique nécessaires pour faire évoluer l'utilisation linéaire des matières.

75. Le secteur public peut représenter une source de demande significative capable d'orienter l'économie vers davantage de circularité. En effet, les achats publics représentent entre 13 % et 20 % du produit intérieur brut (PIB) à l'échelle mondiale. Dans l'UE, on estime que les achats de biens et de services par le secteur public représentent 14 % du PIB. Même si les achats publics représentent une part plus faible dans certains pays de la partie orientale de la région de la CEE, ils n'en constituent pas moins une source de demande importante qu'il est possible d'exploiter pour stimuler le développement de produits durables, promouvoir des marchés pour les produits circulaires et améliorer leur niveau d'acceptabilité.

76. Les achats publics durables peuvent également faciliter l'indispensable coopération entre les secteurs et entre les chaînes de valeurs en stimulant la recherche de solutions à des problèmes spécifiques au lieu de s'employer à faire changer les choses uniquement dans un secteur donné. Un obstacle important au déploiement de ce puissant levier de changement est la méconnaissance de la façon de l'utiliser, ce qui montre à quel point il importe d'élaborer des lignes directrices appropriées et de renforcer les capacités, comme indiqué dans les études de performance environnementale et les Études sur l'innovation au service du développement durable.

77. L'harmonisation internationale des pratiques d'achat à l'appui de l'économie circulaire stimule l'innovation. En 2019, le CEFAC-ONU a adopté la Recommandation n°43 sur les achats publics durables, qui propose des approches et des critères relatifs à l'achat de produits et services durables et circulaires d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur et facilite ainsi l'élaboration de mesures propres à accroître la part des produits et services durables et circulaires sur les marchés.

B. Remplacer les matières par des solutions durables

78. Le remplacement de matières non renouvelables par des ressources renouvelables favorise la circularité. Il est possible de réduire la pression exercée sur les ressources en privilégiant des produits en bois fabriqués à partir de forêts gérées selon des méthodes durables au lieu du plastique, du béton ou de l'acier. Les produits forestiers sont issus de la biomasse, qui se régénère et se développe, et ils sont donc circulaires par nature. Ils sont également plus largement recyclés et réutilisés que d'autres matières et peuvent donc aussi apporter des avantages significatifs en ce qui concerne l'atténuation des effets des changements climatiques. Selon la Fondation Ellen MacArthur, les forêts européennes et la bioéconomie forestière pourraient potentiellement capter environ un quart des émissions de carbone actuelles dans les trois prochaines décennies.

79. La CEE a appelé l'attention sur le rôle des forêts dans une économie circulaire et sur le rôle des nouveaux produits au cours des dernières années. En particulier, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), elle promeut l'utilisation dans l'industrie textile de matières telles que le lyocell, qui peuvent remplacer des matières comme le coton, qui ont besoin de davantage d'eau et de ressources. La certification des forêts est nécessaire pour que les producteurs et les consommateurs puissent avoir confiance dans le fait que les forêts sont gérées de manière durable.

C. Nouvelles pratiques dans l'économie du partage

80. L'innovation concerne non seulement les nouveaux produits, mais encore les nouvelles pratiques et formes d'utilisation. La sous-utilisation des ressources est une forme de gaspillage. C'est pourquoi des plateformes et modèles économiques de partage, qui contribuent à une utilisation plus intensive des produits en privilégiant le partage plutôt que

la possession, favorisent le développement d'une économie circulaire. Plus généralement, la transition d'un modèle fondé sur les produits à un modèle fondé sur les services peut contribuer à l'optimisation de l'efficacité et à la réduction des déchets.

81. Ces dernières années ont été marquées par un regain d'intérêt pour les démarches telles que l'autopartage et le covoiturage, qui donnent la possibilité d'utiliser une voiture sans en être propriétaire. Ces modèles offrent de nombreux avantages potentiels. La consommation de carburant, les distances parcourues et le nombre de véhicules personnels tendent à diminuer, ce qui présente des bénéfices évidents pour l'environnement et la santé.

82. Les villes peuvent promouvoir des initiatives de mobilité partagées dans le cadre de leurs plans urbains en faveur de la mobilité durable. Ces initiatives peuvent contribuer à réduire le trafic, la pollution et la demande de véhicules particuliers en favorisant une utilisation plus intensive des véhicules existants. La CEE a, par l'intermédiaire de son Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE), examiné et évalué la pertinence des projets d'autopartage dans le cadre des plans de mobilité urbaine.

83. L'évolution des prescriptions et autres règlements techniques peut faciliter le développement de ces modèles d'économie du partage. Dans le cadre de ses travaux sur les transports, la CEE développe des clefs numériques qui faciliteront l'autopartage, ce qui pourrait ouvrir la voie à une utilisation plus efficace des flottes de véhicules et à une réduction du nombre de véhicules nécessaires pour effectuer le même nombre de déplacements.

VII. Capital naturel, énergie renouvelable et économie circulaire

84. L'économie circulaire est intrinsèquement liée à l'utilisation durable des ressources naturelles, avec laquelle elle entretient une relation symbolique fondée sur la réciprocité. Le capital naturel apporte un flux de services écosystémiques nécessaires à la vie et à l'activité économique, tels que la qualité de l'air, de l'eau ou du bois. Il offre des solutions naturelles, notamment les matières biologiques, qui contribuent au développement de l'économie circulaire. Les sources d'énergie renouvelables sont largement tributaires du capital naturel. La préservation du capital naturel permet par conséquent de doter l'économie circulaire de fondements durables. Dans le même temps, l'économie circulaire contribue à préserver le capital naturel en réduisant la charge environnementale induite par l'utilisation de matières.

85. La relation symbolique entre économie circulaire et la préservation du capital naturel crée potentiellement des synergies entre les actions gouvernementales et ces deux domaines. C'est pourquoi les cadres juridiques et politiques qui visent à renforcer la protection de l'environnement créent des incitations en faveur de la circularité et de l'abandon du modèle économique linéaire, qui aggrave la pollution et les risques environnementaux.

86. La CEE promeut la conservation du capital naturel de diverses manières. Ces conventions multilatérales relatives à l'environnement sont des instruments juridiques de coopération internationale qui visent à réduire la pollution de l'air, à alléger les pressions sur les ressources en eau et à contrer d'autres menaces environnementales. La CEE est activement engagée dans la gestion forestière durable et contribue à diverses initiatives de restauration des forêts, telles que le Défi de Bonn. Cette question sera au premier plan à l'occasion de la nouvelle Décennie des Nations Unies sur la restauration des écosystèmes 2021-2030. La CEE s'attache également à améliorer l'efficacité de l'utilisation des sols et de l'administration des biens fonciers et à promouvoir des politiques fondées sur l'utilisation durable des sols.

87. En dépit des progrès accomplis au cours des dernières décennies, il reste beaucoup à faire pour améliorer la protection de l'environnement et la préservation du capital naturel dans la région de la CEE. La Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance a permis de nombreuses avancées, mais le coût économique annuel médian des décès provoqués par la pollution atmosphérique dans la région paneuropéenne demeure supérieur à 7 % du PIB. Dans 18 des 43 pays pour lesquels des données sont disponibles, moins de 80 % des rejets nationaux d'eaux usées sont traités en toute sécurité. D'ici à 2030, la moitié des bassins hydrographiques de la région de la CEE devraient subir un stress hydrique faible à modéré et des pénuries d'eau, ce qui devrait inciter à mieux prendre en

considération la possibilité de réutiliser l'eau. Le Protocole sur l'eau et la santé établi par la CEE conjointement avec le Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour l'Europe aide les pays à examiner et élaborer une législation sur la réutilisation des eaux usées en leur fournissant des orientations générales et scientifiques. Une accélération de la transition vers davantage d'économie circulaire contribuerait à résoudre ces problèmes environnementaux.

88. Il existe des liens multiples entre les différents éléments constitutifs du capital naturel. La qualité de l'air et de l'eau exerce une influence déterminante sur la santé des écosystèmes. Une des réussites principales de la Convention sur la pollution de l'air de la CEE aura été d'améliorer sensiblement l'état des forêts européennes. La surveillance régulière des effets de la pollution de l'air sur les forêts, réalisée dans le contexte de la Convention, permet d'évaluer les impacts au fur et à mesure. Une gestion des ressources améliorée dans un domaine spécifique peut avoir des effets bénéfiques et entraîner une baisse de la demande de ressources dans d'autres domaines. Par exemple, une baisse de la consommation d'eau permettrait également d'économiser de l'énergie en réduisant les quantités d'eau extraites et distribuées.

89. Ces liens sont également particulièrement évidents s'agissant de l'exploitation des sources d'énergie renouvelables, domaine dans lequel la région de la CEE dispose d'un potentiel encore largement inexploité. La part de l'énergie renouvelable dans l'approvisionnement énergétique total augmente régulièrement à la faveur d'un élan politique croissant et d'un intérêt de plus en plus manifeste du secteur privé pour les débouchés qu'offre la décarbonisation. Il existe toutefois encore d'importantes disparités entre les pays. Dans certains pays, l'importance relative des sources d'énergie renouvelables demeure faible.

90. Pour exploiter le potentiel de développement des énergies renouvelables, il convient de prêter attention aux questions plus générales tenant à la gestion des ressources naturelles, car cette évolution est fréquemment liée à l'eau, à l'agroforesterie et aux enjeux écosystémiques. Ces liens appellent une approche intégrée qui prenne en compte à la fois les effets positifs et les effets négatifs du développement des énergies renouvelables sur les autres secteurs, en préalable à la recherche de solutions, et qui mobilise l'ensemble des acteurs.

91. Les évaluations des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes effectuées dans le cadre de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux reflètent ces liens et illustrent les effets que les actions entreprises dans un domaine peuvent produire sur les autres domaines, notamment dans un contexte transfrontière, et elles renferment aussi des propositions intégrées définies conjointement. Ces liens sont également explorés dans le cadre d'une série d'autres dialogues multipartenaires organisée par la CEE, à savoir les débats de fond, qui ont pour but de recenser les obstacles et les réponses au développement des énergies renouvelables.

VIII. Perspectives : considérations générales à examiner

92. Comme indiqué plus haut, de très nombreux instruments peuvent être utilisés pour promouvoir une économie circulaire et une utilisation plus durable des ressources. Le taux de circularité des économies de la région de la CEE étant encore faible, les possibilités d'agir sont abondantes. Un dialogue de haut niveau permettrait d'explorer les possibilités et d'examiner les difficultés persistantes qu'il convient de résoudre afin de faciliter des progrès. Ce dialogue pourrait consister à définir les futurs domaines thématiques de travail dans le cadre du mandat multisectoriel de la CEE et à étudier les possibilités de collaboration renforcée avec d'autres acteurs. Les discussions pourraient porter sur les questions suivantes :

a) Quels sont les obstacles freinant le progrès vers une économie plus circulaire et une gestion durable des ressources naturelles dans la région de la CEE ? Comment ces obstacles pourraient-ils être surmontés, y compris par la coopération internationale ?

b) Quelles lacunes normatives et quels déficits de gouvernance faudrait-il combler pour faciliter le passage à une économie plus circulaire ? Comment la CEE pourrait-elle combler ces lacunes dans le cadre de ses différents domaines de compétence ?

c) Comment renforcer les partenariats entre l'ensemble des acteurs concernés pour favoriser la circularité et instaurer une gestion plus durable des ressources naturelles ?
